



ARRÊTÉ N° 2022/334

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 25 juillet 2022 de la Société SOBECA sise quartier la Pauline, avenue Eugène Augias à – 83130 – LA GARDE, représentée par Monsieur PACAUD Cédric et agissant pour le compte d'ENEDIS,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SOBECA procédera à des travaux de raccordement ENEDIS pour la galerie commerçante située Le Fège / RD97, entre le lundi 29 août et le vendredi 30 septembre 2022.

Article 2 :

Au vu de l'empiètement des travaux sur la chaussée, la circulation sur la voie située entre le giratoire du Général de Gaulle et le pont SNCF / entrée Carrefour Market – zone commerciale du Fège sera alternée manuellement ou par feux tricolores.

Article 3 :

Pendant la période de travaux, le stationnement sur la moitié du parking Général Albert Azan sera interdit et réservé aux besoins du chantier.

Article 4 :

Afin de permettre le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux, le stationnement sera interdit sur 4 emplacements situés à l'entrée de la galerie commerçante.

Article 5 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la route.

Article 6 :

Le balisage et la signalétique du chantier seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise SOBECA qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 7 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 28 juillet 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

